



# **COMPTE RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du lundi 5 mai 2014*



**Présents** : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

**Absent excusé** : Nicolas GRIFFOND

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie MIVELLE.

**Autre présent** : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

*La séance est ouverte à 20h05.*

## **0. Ajout de points à l'ordre du jour**

M. le Maire propose d'ajouter des points à l'ordre du jour du Conseil municipal afin de prendre valablement des délibérations :

- Approbation du règlement intérieur
- Commission « Agriculture » du 2 mai 2014
- Spectacle estival : proposition de contrat

Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2014 et proposition de règlement intérieur**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2014 présente une erreur concernant l'attribution de la commission de Mme Lydie CHANEZ : Inversion entre la commission « Vie associative, culturelle et sportive » et la commission « Agriculture » où siègera Mme CHANEZ.

Une proposition de règlement intérieur a été présentée à chaque Conseiller municipal par M. le Maire lors de la précédente séance. Ils sont invités à soumettre leurs remarques. Un article est introduit pour définir les règles de non-participation aux débats et aux votes des conseillers qui seraient en conflit d'intérêt potentiel avec certaines délibérations. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

## **2. Voirie**

### **Avenant n°1 au marché d'aménagement du centre avec l'entreprise Bonnefoy**

M. le Maire propose au Conseil municipal un premier avenant concernant les travaux de rénovation des rues et l'aménagement du carrefour de l'église :

- Revêtement de la RD (aménagement du carrefour de l'église) : 17 220,00 €
- Réfection de la rue de la salle des fêtes : 13 963,48 €
- Chemin « piétonnier entre la mairie et la salle des sports : 7 187,50 €

---

38 370.98 € HT

Le montant initial du marché de 283 508,07 € HT est ainsi porté à 321 879,05 € HT, soit une augmentation de 13,5 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

M. le Maire rappelle que le revêtement est entièrement pris en charge financièrement par le Conseil général du Jura et que ce dernier vient d'informer la Commune de l'attribution d'une subvention de 7 500 € au titre des amendes de police.

### **Achat de terrain à M. et Mme Eric Fortier pour l'aménagement du carrefour**

Afin de réaliser les travaux d'aménagement du carrefour de l'église, M. le Maire propose d'acquérir un terrain de 55 à 65 m<sup>2</sup> à M. et Mme FORTIER (sur la parcelle AB n°20) au prix de 25 €/m<sup>2</sup>, frais de bornage et notariés à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal, réaffirmant sa volonté de sécuriser ce carrefour conformément au projet défini lors du précédent mandat, accepte à l'unanimité cet achat et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au dossier.

Par ailleurs, M. le Maire propose de conclure une convention de travaux sur le domaine privé avec M. et Mme FORTIER afin de pouvoir réaliser les travaux sur le mur de soutènement et d'intervenir sur la partie de terrain dont l'acte d'achat sera postérieur au démarrage des travaux. Le Conseil municipal approuve cette convention et donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

## **3. Dénomination des rues**

### **Rue du nouveau lotissement de la route de Frasne**

Suite à la consultation des habitants, une liste de noms est proposée au Conseil municipal. Après discussion et vote, le Conseil municipal décide de retenir le nom : « rue des Droséras ». Une délibération sera prise en ce sens et la numérotation des parcelles sera fournie en conséquence.

### **Maison cadastrée AB n°41 (ancienne maison « Maire »)**

Suite à la modification de la rue de l'Usine et la dénomination de la place du 19 mars 1962, M. le Maire propose de numéroter la maison « 1 Place du 19 mars 1962 », afin notamment de régler des problèmes rencontrés par les propriétaires dans leurs relations avec différents organismes (le nom de la rue étant tantôt rue de l'Usine ou rue des Médecins).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire. Les services compétents seront informés de cette modification pour prise en compte.

## **4. Forêts et bois**

### **Compte rendu de la réunion de commission du 25 avril 2014**

Le Conseiller municipal délégué, en charge de la forêt, fait part des points évoqués lors de la réunion de commission du 25 avril 2014.

### **Chablis**

Il est fait lecture de l'accord-cadre de vente de gré à gré de chablis résineux conclu entre la Commune de Mignovillard et la scierie Chauvin pour l'année 2014.

Le volume estimé est de 550 m<sup>3</sup>. Les prix sont en hausse de 20 % environ par rapport à l'année précédente. Un acompte prévisionnel de 30 %, soit 7 245 € HT, sera versé par la scierie Chauvin.

### **Vente de bois en forêt non soumise**

Des chablis de feuillus ont été exploités à la demande de la Commune dans les pâturages des communaux par Nicolas GRIFFOND. Il est proposé de vendre les 3 stères à 7 €/stère.

Le GAEC des Gentianes à Froidefontaine demande s'il est possible d'effectuer du nettoyage de feuillus dans les communaux de Froidefontaine. Le conseil municipal manifeste son accord et décide de vendre 10 stères, à 7 €/stère.

### **Affouage 2014-2015**

Compte tenu de la capacité de la forêt communale, il est décidé que pour la campagne d'affouage 2014-2015, les lots proposés seront de 15 stères, au prix inchangé de 7 €/stère. Les inscriptions seront à effectuer en mairie avant le 15 juin 2014.

Il est rappelé que, conformément à la loi, les bénéficiaires de l'affouage sont les résidants à titre principal ayant comme mode de chauffage le bois, la revente du bois d'affouage étant strictement interdite.

Par ailleurs, la commission propose d'étudier pour l'année prochaine un système mixte avec de l'affouage et également une partie de cession de bois en bord de route (bois déjà exploités par des professionnels). Les habitants seraient invités à choisir en début d'année 2015 s'ils souhaitent un lot d'affouage (uniquement pour ceux pouvant y prétendre) ou un lot de bois en cession. Le conseil municipal émet un avis favorable à la commission pour qu'elle poursuive son travail en ce sens.

### **Contrats d'approvisionnement : exploitation**

*Conformément au règlement intérieur, Claudine QUATREPOINT et Daniel VERNEREY quittent la salle et ne prennent pas part à la discussion et à la délibération.*

L'ouverture des plis pour les offres d'exploitation des lots mis en contrats d'approvisionnement cette année par la Commune a eu lieu le jeudi 17 avril 2014 à la mairie, en présence des agents de l'ONF.

Il est rappelé qu'il y a cette année 2 lots en contrats d'approvisionnement :

- Lot 1 (parcelles 20-89) : 400 m<sup>3</sup>, achetés par la scierie Lorin
- Lot 2 (parcelles 87-88) : 420 m<sup>3</sup>, achetés par la scierie Chauvin

Les offres sont les suivantes :

- Yann GRIFFOND et Denis VERNEREY : 19 €/m<sup>3</sup> pour le lot 1 et 19 €/m<sup>3</sup> pour le lot 2
- Nicolas GRIFFOND : 22 €/m<sup>3</sup> pour le lot 1 et 23,50 €/m<sup>3</sup> pour le lot 2
- Éric GRIFFOND : 19 €/m<sup>3</sup> pour le lot 1 et 19 €/m<sup>3</sup> pour le lot 2

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir l'offre de Yann GRIFFOND et Denis VERNEREY pour le lot 1 et celle d'Éric GRIFFOND pour le lot 2. Il est donné pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

## **Divers**

Les membres du conseil municipal et de la commission « Forêts et bois » sont invités à une matinée de présentation de la forêt communale avec le garde forestier, le samedi 14 juin. Départ à 9h de la mairie.

Par ailleurs, le conseil municipal a délibéré pour donner mandat à M. le Maire afin de siéger au conseil d'administration de l'association des communes forestières du Jura.

## **5. Agriculture**

### **Compte rendu de la réunion de commission du 2 mai 2014**

#### **Ventes d'herbe : renouvellement**

La commission propose de renouveler les ventes d'herbe de la Commune pour l'année 2014 de façon identique à l'année 2013, à savoir :

- Marjorie GENRE GRANDPIERRE : parcelles ZA 80 (42 a) et ZA 81 (60 a)
- Maurice DAVID : parcelles ZC 44, ZK 18 et ZB 11 (3 ha 50 a)
- Patrick ROUGET : parcelle ZE 82 (lot n°1, 2 ha 11 a)
- GAEC de la Sauge : parcelle ZE 82 (lot n°2, 1 ha 11 a 48 ca)
- Gilles MELET (année paire) : parcelle ZE 67 (lot n°2, 1 ha 70 a 95 ca, en alternance avec Sylvain CARREZ)
- GAEC des Épicéas : parcelles ZE 67 (lot n°1, 80 a) et ZK 153 (1 ha 38 a 61 ca)

Concernant la parcelle ZK 153 pour le GAEC des Épicéas, conformément à la proposition de la commission, le conseil municipal décide qu'elle sera exploitée à titre gratuit cette année, compte tenu de l'imminence des travaux de viabilisation de la parcelle pour le lotissement.

*Jérôme SERRETTE n'a pas pris part à la délibération concernant le renouvellement pour le GAEC de la Sauge.*

#### **Fermages : renouvellement**

Le conseil municipal décide de renouvellement pour 9 ans le bail des communaux de Froidefontaine avec le groupement pastoral de Froidefontaine.

#### **Divers**

Il est rappelé que la station de pompage d'eau du Martinet est rouverte. Gérée par les agriculteurs via la CUMA de Combe Noire, elle est accessible à la population, moyennant un équipement adéquat.

Concernant le pâturage de la plaine de Combe Noire, le projet n'est pas abandonné. Les agriculteurs intéressés continuent d'étudier les moyens les plus appropriés.

## **6. Enfance, école**

### **Conseil d'école du 18 mars 2014**

- Effectifs stables cette année avec 128 élèves. Prévision 2014/2015 : 129 élèves.
- Sécurité à l'école et Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs / alarmes incendie.
- Calendrier scolaire : récupération du vendredi de l'Ascension.
- Les nombreuses « Actions pédagogiques » liées au projet d'école ou hors de l'école.

- Bilan de la coopérative scolaire : 12 086,93 € actuellement en caisse. L'action des journaux est une ressource importante pour la coopérative. Les habitants sont vivement encouragés à déposer leurs journaux à l'ancienne Maison « Evasion 2000 ».
- Travaux et matériel.

### **Rythmes scolaires**

M. le Maire fait un point de situation pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Les horaires proposés pour les transports scolaires par le Conseil général du Jura, qui conditionnent les horaires scolaires, sont 9h-12h et 13h45-16h. Ces horaires de transports ne sont pas encore validés définitivement par le Département.

Il est rappelé que la Commune à la charge de mettre en œuvre la prise en charge des enfants après l'école durant en principe 45 minutes, soit 3h par semaine, en organisant des temps d'activités périscolaires. Pour conserver des horaires simples et des points de repères par rapport au fonctionnement actuel, il est proposé de mettre en place une heure de nouvelles activités périscolaires facultatives les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h à 17h et d'en confier la responsabilité à l'association « Arc-en-Ciel ».

Il sera demandé aux parents une inscription annuelle pour l'heure de 16h à 17h afin d'organiser correctement l'encadrement humain durant cette heure. Le fonctionnement du centre périscolaire restera identique à l'actuel pour le matin, le midi et le soir après 17h.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'organisation. Un courrier du Maire et de la présidente de l'association « Arc-en-Ciel » sera adressé à toutes les familles d'ici à la fin du mois de mai pour les informer de l'organisation prévue et inviter à une réunion d'information à l'occasion de l'assemblée générale de l'association.

### **Accompagnateurs dans les cars scolaires**

Suite à une décision du Conseil général en 2012, il est rappelé qu'il sera désormais obligatoire à la rentrée de septembre 2014 de mettre en place des accompagnateurs dans les cars scolaires pour les élèves de moins de 6 ans. Les recrutements sont à la charge de la Commune, le Département finançant 50 % du coût.

La Commune travaille actuellement sur ce dossier pour, autant que possible, répondre à cette obligation, en lien avec les communes et syndicats scolaires avec qui nous partageons des circuits scolaires.

### **Participation des communes pour le centre périscolaire**

A l'occasion à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, M. le Maire propose de prendre contact avec les communes de Bief-du-Fourg et de Communailles-en-Montagne afin de revoir la répartition des subventions publiques pour le fonctionnement du centre périscolaire, dans le souci d'une plus grande équité. En effet, la répartition actuelle n'est pas satisfaisante au regard du service rendu aux communes et aux familles de ces communes :

- Mignovillard : 93,6 %
- Bief-du-Fourg : 5 %
- Communailles-en-Montagne : 1,4 %

Le Conseil municipal donne mandat à M. le Maire et aux élues municipales concernées pour faire des propositions rapidement aux communes voisines.

## **7. Urbanisme : demande d'achat de terrain par Mme SICHEL et M. STEINMESSE**

Suite à leur courrier du 14 avril 2014, Mme SICHEL et M. STEINMESSE demandent au Conseil municipal :

- l'achat ou la cession à titre gratuit par la Commune d'une bande de terrain de 16 m sur 2 m soit 32 m<sup>2</sup> devant leur propriété
- le déplacement du container à verre pour des nuisances sonores et des débris autour, dangereux pour les enfants.

Le Conseil municipal, après discussion et délibération, refuse l'achat de terrain proposé, ne souhaitant pas créer de multiples décrochements de limites de propriété afin de garder une certaine cohérence. En revanche, les élus entendent les remarques concernant le container à verre. Une évaluation plus précise sera faite pour en connaître l'utilisation par les riverains et étudier son éventuel déplacement à proximité de l'arrêt de bus.

## **8. Droit de préemption urbain**

M. le Maire fait état des droits de préemption urbain reçus : une vente de la parcelle AB n°304 de 38 ca des consorts CHAUVIN à la scierie Chauvin.

Conformément à la délégation reçue du Conseil municipal, M. le Maire précise que la Commune n'exercera pas son droit de préemption.

## **9. Spectacle estival**

Chaque été depuis quelques années, un spectacle est proposé par la Commune aux habitants et vacanciers. Un budget de 1500 à 2000 € est alloué.

Cette année, il est proposé le pièce de théâtre « C'était mieux avant » de la Compagnie *Les Trois Sœurs*, le samedi 19 juillet 2014 à 21h dans la cour arrière de l'école. L'entrée sera de 5 € et gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Le Conseil Municipal accepte le contrat et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le signer.

## **10. FCC La Joux : demande concernant la taxe d'aménagement pour le chalet**

Suite à l'instauration de la taxe d'aménagement (automatique pour les communes disposant d'un PLU), le club de foot de La Joux est redevable de 970 € (part communale : 485 €, part départementale : 485 €) pour la construction du chalet de 70 m<sup>2</sup> situé à côté du terrain de foot.

Aussi, le FCC La Joux adresse une demande à la Commune pour une prise en charge totale ou partielle de cette somme conséquente pour le club.

Après discussion et à titre exceptionnel, le Conseil municipal, conscient des missions du club et de son but non lucratif, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au FCC La Joux. Il invite le club à contacter la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy pour une subvention complémentaire.

## **11. Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy**

### **Remboursement des frais pour la salle des sports**

Suite au transfert de compétence pour les équipements sportifs de Mignovillard à la Communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> février 2010, il a été convenu avec la CCPN que les

employés du service technique communal continuent à entretenir les bâtiments et les espaces verts. Par ailleurs, la Commune a avancé le règlement de la location des terrains (foot, salles, parking) à M. Patrick BOURGEOIS.

Au total, ces différents frais avancés par la Commune représentent :

- Année 2012 : 3 251,30 €
- Année 2013 : 3 501,94 € (*incluant 3 trimestres de régie de la salle des sports soit 117,45 €*)

Le Conseil municipal accepte le remboursement de ces frais par la CCPN et donne tout pouvoir à M. le Maire pour son encaissement. Par ailleurs, une convention définissant précisément les modalités de gestion et d'entretien des équipements sportifs à Mignovillard sera rédigée en lien avec la CCPN et sera proposée prochainement au Conseil municipal.

### **Informations diverses**

M. le Maire informe le Conseil municipal des résultats des élections du Président et des Vice-Présidents, qui ont eu lieu le jeudi 24 avril à Nozeroy :

- Président : Claude PARENT (Bief-du-Fourg)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : René BESSON (Esserval-Combe)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Joël ALPY (Communailles-en-Montagne)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Pierre BREGAND (Censeau)
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Florent SERRETTE (Mignovillard)
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Patrick DUBREZ (Cuvier)
- Bureau : Patrick PETETIN (Nozeroy), David ALPY (Cerniébaud), Pascal PAGET (Censeau), Lydie CHANEZ (Mignovillard), Audrenne BEDEAU (Gillois), Véronique ADAM (Nozeroy), Pierre TRIBOULET (Rix-Trébief), Jean-Noël FERREUX (Esserval-Tartre)

## **12. Elections européennes : composition du bureau de vote pour le dimanche 25 mai 2014**

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Les tours de garde sont planifiés avec 3 conseillers par tranche horaire de 2h30. Chaque conseiller municipal sera destinataire d'un planning.

## **13. Consultation de la population**

Comme évoqué lors de la précédente séance, M. le Maire propose au Conseil municipal de consulter la population au début de ce mandat pour recueillir leur avis et leurs propositions afin d'alimenter le travail des commissions municipales. Chaque Conseiller municipal sera chargé de la distribution de son secteur. Les fiches seront à retourner par les habitants avant le 31 mai à la mairie.

Par ailleurs, ce document informera les habitants :

- des modalités et de l'ouverture des inscriptions pour l'affouage 2014/2015
- de l'inscription à la formation pour l'utilisation du défibrillateur
- de la possibilité d'intégrer les habitants aux commissions communales
- de la communication d'informations par mails.

## **14. Questions et informations diverses**

### **Repas de la fête des mères**

Le Conseil municipal retient la date du vendredi 23 mai 2014, à 20h30 à la salle des fêtes. Un géranium sera offert aux mamans de plus de 75 ans.

### **Tirage des jurés d'assises**

Il est organisé par la Mairie de Nozeroy le 20 mai 2014.

### **Invitation du club Basket Cuvier-Frasne**

A l'occasion de la remise des maillots aux équipes seniors, un représentant de la Commune est invité au verre de l'amitié le 11 mai à 11h30 à la salle des sports.

### **Apéritif de la fête des pères**

Une proposition est faite par M. le Maire d'organiser un apéritif à l'occasion de la fête des pères. Le Conseil municipal manifeste son accord à cette proposition. La date retenue devrait être le samedi 14 juin en fin de journée à la salle des fêtes.

### **Bilan de l'enquête publique pour la protection de la source de la Papeterie**

Le rapport est disponible en Mairie, à disposition des Conseillers municipaux et des habitants.

### **Affaire BAINIER/Commune**

La date de l'audience est repoussée au vendredi 9 mai 2014 à 9h30.

### **DETR**

Le dossier de subvention pour le bardage de la Chapelle d'Essavilly est établi et transmis à la Préfecture. La subvention demandée est de 4 000 € pour un coût total prévisionnel des travaux de 6 000 € HT.

### **Pots d'accueil touristiques**

Le conseiller municipal en charge du tourisme expose le bilan des pots d'accueil des vacances d'hiver. Pour l'été, les pots d'accueil auront lieu à Mignovillard le dimanche 13 juillet à 11h, le lundi 28 juillet à 18h30, le dimanche 10 août à 11h et le dimanche 24 août à 11h, à la salle des fêtes ou dans la cour arrière de l'école.

*La séance est levée à 23h45.*

**Le Conseil municipal,**

**Le Maire,**

*Florent SERRETTE*